Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605401-20160715-34-DE

Accusé Certifie executoire - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Réception par le préfet : 15/07/2016

Publication: 15/07/2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour I"autorité Compétente"
par délégation



BUDGET DE L'EXERCICE 2016

DECISION MODIFICATIVE N° 1

RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

ADOPTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Conseillère Municipale déléguée,

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,
- La délibération du 13 Juin 2016, relative au compte administratif 2015,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes du Hangar 23 et des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- adopte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 de la manière suivante :
- au titre du budget principal, procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2015, soit +5.071.011,30 $\ \ \$, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 649.550,35 $\ \$ (compte 1068), le solde étant porté en recette de fonctionnement pour 4.421.460,95 $\ \$ (compte 002).
- au titre du budget annexe du Hangar 23, procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2015, soit +530.648,67 \in , en recette de fonctionnement dans son intégralité (compte 002).
- au titre du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A., procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2015, soit +781.383,37 €, en recette de fonctionnement dans son intégralité (compte 002).

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

- p. extrait conforme
- p. LE MAIRE DE ROUEN, par délégation,

suivent les signatures,